

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA
المركز الاستشفائي الجامعي لبجاية

NIF:41201600000606600001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65,alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16septembre 2015 fixant les règles générales relatives aux marchés publics portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Centre Hospitalo-Universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au 2eme avis de consultation N°37/2026 portant acquisition et installation de matériel audiovisuel au profit du chu de Bejaia au titre de dépense de fonctionnement des services 2026, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la Direction Générale du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Intitulé du lot	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Délai de livraison	Observation
Acquisition et installation de matériel audiovisuel au profit du chu de Bejaia au titre de dépense de fonctionnement des services 2026	ABI BUREAUTIQUE INFORMATIQUE	17906310032916500600	1 279 726,00	Sept (07) jours	Retenu, moins disant après écartement du premier moins disant

Selon les dispositions de l'article 56 du la loi n°23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales et l'article 82 alinéa 04du décret présidentiel N°15-247 du 16septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82,alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public; les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10)jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

Fait à Bejaia, Le.....

La Directrice Générale

20 JUL. 2026